



Activités non rémunérées dans le canton de Genève : la répartition entre hommes et femmes se révèle inégalitaire

Dans les couples avec enfants, les femmes disent consacrer en moyenne 47 heures hebdomadaires aux tâches domestiques (travail ménager et prise en charge des enfants) et les hommes, 25 heures. Dans l'ensemble de la population, la durée moyenne d'activité rémunérée est plus importante pour les hommes : 42 heures et 30 minutes par semaine, contre 33 heures pour les femmes.

La loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEG) fête ses 10 ans en 2006. Celle-ci interdit les discriminations directes et indirectes pour raison de sexe dans les rapports de travail ainsi que le harcèlement sexuel. Quels éléments d'information la statistique publique peut-elle apporter à cette problématique fondamentale qu'est l'égalité ? Telle est la question qui a réuni le Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme (SPPE) et l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT). Entre l'éventail, très large, des questions et l'éventail, forcément plus restreint, des données et des ressources disponibles, deux thèmes ont émergé : les différences de salaires entre sexes et le partage des tâches domestiques. Ils ont chacun fait l'objet d'une publication. On aborde ici le second thème.

La répartition des tâches au sein des ménages est un sujet d'intérêt pour lequel peu de données sont disponibles. L'enquête suisse sur la population active (ESPA) permet, au travers d'un volet de questions, de fournir quelques éléments de réponse.

Les questions couvrent l'ensemble des activités non rémunérées : les tâches ménagères (préparation des repas, lessive, travaux administratifs, etc.), la prise en charge des enfants et les activités associatives. Les informations récoltées permettent d'évaluer, d'une part, la participation des personnes à ces différentes activités et, d'autre part, le temps qu'elles y consacrent.

L'ESPA fournit des informations relatives, entre autres, à la participation à la vie active et au type de ménage dans lesquels vivent les personnes interrogées (personnes vivant seules, en couple sans enfant ou en couple avec enfants). L'étude tente de mettre en lumière l'impact de ces deux variables sur la participation aux tâches ménagères et, en prenant en considération le temps consacré à l'ensemble des activités rémunérées ou non, de connaître la charge de travail globale au cours d'une semaine.

Globalement, le temps consacré au travail domestique est de 34 heures par semaine pour les femmes et de 21 heures pour les hommes. D'une manière générale, ce sont les personnes vivant en couple avec enfants et les personnes sans activités rémunérées, qui consacrent le plus de temps au travail domestique. Ainsi, les femmes vivant en couple avec des enfants et dont seul le conjoint travaille consacrent 60 heures hebdomadaires au travail domestique. Cette durée dépasse largement la semaine de travail « normale » d'une personne active.

L'addition des temps consacrés aux activités non rémunérées (tâches ménagères, prise en charge des enfants et activités associatives) et aux activités rémunérées permet d'estimer la charge de travail hebdomadaire globale. Dans l'ensemble, bien que la répartition des activités soit assez inégalitaire entre hommes et femmes, la charge de travail globale incombant à chacun apparaît identique : 57 heures par semaine en moyenne, tant pour les hommes que pour les femmes. Cependant, cette durée varie selon les caractéristiques des personnes. Les deux variables qui l'influencent le plus sont le type de ménage et le statut d'activité.

. / .

3 octobre 2006 – n° 44

Pour en savoir plus

Travail non rémunéré dans le canton de Genève.

Résultats de l'enquête suisse sur la population active 2004 (ESPA 2004).

OCSTAT, Communications statistiques n° 31, Genève, septembre 2006, 16 pages (prix : 15 francs).

Cette publication est également téléchargeable sur le site Internet de l'OCSTAT, à l'adresse :

http://www.geneve.ch/statistique/publications/an/comm_stat.asp

Pour toute question en lien avec l'égalité

Service pour la promotion de l'égalité entre hommes et femmes,

Fabienne Bugnon, directrice

Rue de la Tannerie 2, 1227 Carouge

Tél. 022 301 37 00

egalite@etat.geneve.ch

www.geneve.ch/egalite